

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FEVRIER 2024

Présents : Evelyne PRÊLE, Didier LACROIX, Anthony RAILLARD, Valérie MOREL, Louis BESACIER, Claude MUNCH, Nadège CUMINATTO, Jacqueline THÉRY
Absents : Juliette SABLIER, Clément FUGIER

Secrétaire de séance : Anthony RAILLARD

Approbation du PV du conseil municipal du 01/12/2023

Mme le Maire remercie les membres du conseil pour leur présence à la cérémonie des vœux de la municipalité

Mme le Maire explique que désormais c'est Anthony Raillard qui gère les tâches de l'employé technique. Elle informe que Guillaume CHATELARD a fait part de son souhait de ne pas renouveler son contrat le 1^{er} juin 2024.

Rémunération de l'agent recenseur :

Mme le Maire propose au conseil municipal de rémunérer l'agent recenseur sur la base d'un forfait de 543.83€ brut. Vote pour à l'unanimité

Mme le Maire explique que du fait de la vente du réseau du câble le Syndicat Rhodanien de Développement du Câble a été dissous de plein droit. Cette dissolution doit-être approuvée par les communes membres. Le conseil approuve la dissolution à l'unanimité.

Le centre de loisirs clôture ses comptes 2023 avec un déficit de 20 000€ environ. Celui-ci demande aux 4 communes une avance sur la subvention 2024 de 1500€ pour Saint-Appolinaire en attendant des explications concrètes. Vote pour à l'unanimité

Mme le Maire explique que notre commune se situe en zone inondable suite à la révision du Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation de l'Azergues et de ses affluents (PPRNI) a donc l'obligation de rédiger un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Celui-ci est présenté au conseil qui l'approuve à l'unanimité.

Le PCS est consultable en mairie

Questions diverses :

La maison Dessaux a été vidée. Nous attendons des devis pour la démolition d'une partie, le ravalement de façade et le changement des huisseries

Litige avec les transports Fernandes (chemin de la Roussille), notre assurance demande à la leur le remboursement des dégâts (affaire à suivre)

Prochain conseil, le 5 avril 2024